

“Et nous pensions que l'Etat français nous protégerait”

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur le Président,

Je suis Monsieur Lefebvre, fonctionnaire français ordinaire, j'ai 40 ans et je vis dans une ville de taille moyenne. L'initiative de l'écriture de cette lettre a pour origine un trouble, une série d'évènements d'abord au sein de ma sphère privée. Ces dernières années, j'ai assisté à plus de funérailles que de baptêmes et de mariages. J'ai perdu ma sœur cadette il y a 3 ans d'un cancer du pancréas. Quelques mois plus tard, j'ai appris le diagnostic préoccupant du nouveau-né de mon ami. Les cas de cancers et de maladies chroniques ont touché de plus en plus les membres de mon entourage, proche comme lointain. J'ai commencé à m'inquiéter de ces coups du sort qui semblaient se propager autour de moi comme des épidémies, pensant d'abord que je manquais simplement de chance.

Puis j'ai entendu la radio, j'ai écouté des experts intervenir dans les médias, j'ai épluché les rapports, et j'ai compris que la situation que j'observais autour de moi était loin d'être un cas isolé. En France, en 2023, on estimait à 433 136 le nombre de nouveaux cas de cancer. Sur cette même année, on observait une augmentation de 6 % de l'usage des pesticides.

La science a fini par m'éclairer ; j'ai enfin pu comprendre certains liens de cause à effet.

Comme beaucoup de Français, j'ai grandi avec l'idée que vivre en France signifiait vivre dans un pays qui protégeait sa population. Je pensais naïvement que lorsque des substances devenaient dangereuses, elles étaient interdites, que lorsque des contaminations étaient identifiées, tout était mis en œuvre pour les empêcher. Je me suis toujours senti protégé. Pourtant, en découvrant les rapports scientifiques, les études de biosurveillance, les alertes répétées des agences sanitaires, j'ai progressivement compris une réalité plus déconcertante : celle d'un système qui mesure, surveille, parfois alerte, mais continue à autoriser toutes les pratiques qui nous empoisonnent silencieusement.

J'ai découvert que des métaux lourds contaminent nos sols agricoles par des engrais toujours autorisés, que des enfants sont exposés dès les premiers mois de vie, que certaines pollutions persistent pendant des décennies dans les corps comme dans l'environnement.

Et puis une colère m'a envahit. Je me suis demandé pourquoi la population faisait-elle confiance à ce système censé nous protéger avant de nous soigner. Pourquoi continuons-nous à croire que ce qui est vendu dans nos supermarchés, servi dans nos cantines ou autorisé dans nos champs a nécessairement été jugé sans danger pour notre santé.

La cause de ma révolte aujourd'hui, Monsieur le Président, c'est d'avoir compris que cette prise de conscience ne m'est pas venue d'une campagne publique d'information, ni d'un avertissement des institutions, mais de recherches personnelles, de rapports techniques de centaines de pages lues pendant des heures, de conférences d'experts écoutées tard le soir.

Combien de parents pensent encore faire les bons choix pour leurs enfants ? Combien de femmes enceintes ignorent que leur fœtus est contaminé avant même la naissance ? Combien de citoyens continuent de croire que si un produit est autorisé, alors il est sans conséquences ?

Nous faisons confiance parce que nous voulons croire que quelqu'un veille encore sur l'intérêt général. Parce qu'aucune société ne peut fonctionner si chacun doit devenir toxicologue, nutritionniste ou expert en santé environnementale.

Je vous écris aujourd'hui Monsieur le Président, comme un citoyen qui a perdu confiance en la capacité de son pays à protéger la santé des siens. Je vous écris parce que je ne devrais pas mener moi-même une enquête pour découvrir ce qui se trouve dans notre alimentation, dans nos sols ou dans nos corps. Lorsqu'on comprend que ces

contaminations ne relèvent pas de fatalités mais de décisions publiques, alors le silence et l'inaction deviennent eux aussi des choix politiques.

Des chiffres alarmants en France sur l'état de notre alimentation selon les Agences de Santé Publique	
47,6 % des adultes	dépassent les seuils critiques de cadmium. (ANSES, mars 2026)
36 % des enfants < 3 ans	sont surexposés au cadmium par voie alimentaire. (ANSES / ameli.fr, 2026)
30-35 % des calories	proviennent d'aliments ultra-transformés. (EAT3 / INCA3, 2021)
400 000 décès/an en Europe	sont liés à l'industrie agro-alimentaire. (OMS, juin 2024)
+10 % risque de cancer	pour chaque +10 % d'AUT dans l'alimentation. (NutriNet-Santé/INSERM, BMJ 2019)
92 % des eaux potables	contiennent du TFA (PFAS éternel) avec une valeur médiane à 780 ng/L. (ANSES, déc. 2025)
240 000 particules/litre	de microplastiques dans les eaux en bouteille. (Columbia / PNAS, jan. 2024)
100 % des cerveaux sains	contiennent des microplastiques. (Nature Health, avr. 2026)
×4,5 risque cardiovasculaire	en présence de nanoplastiques dans les plaques artérielles. (NEJM, 2024)
76 % des sols agricoles	français contaminés par des fragments plastiques. (notre-environnement.gouv.fr , 2020)

Urgence sanitaire dans notre assiette : trois scandales de santé publique qui nécessitent l'action publique

Le Cadmium

Monsieur le Président, l'heure est grave. Dans notre pays, on peut s'empoisonner lentement en consommant des aliments aussi ordinaires que du pain, des pommes de terre ou des légumes, sans même le savoir.

Monsieur le Président, le cadmium n'est pas une menace médiatique : c'est une contamination silencieuse, une pollution du quotidien, une bombe sanitaire à retardement. Présent dans les sols, notamment via les engrais minéraux phosphatés, il migre dans les végétaux, puis dans les denrées de base, et expose les fœtus avant même leur naissance. Pourquoi avez-vous mis autant de temps à le réaliser ?

Il faut agir maintenant, pour nos générations futures. L'imprégnation prénatale se prolonge après l'accouchement : elle reste significative durant les six premiers mois de vie et peut expliquer jusqu'à 40 % de l'imprégnation observée au cours des trois premiers mois. Bioaccumulable, le cadmium possède une demi-vie biologique de 10 à 30 ans. Autrement dit, la pollution des citoyens français au cadmium est un scandale sanitaire bien réel, qui s'accumule au fil du temps, mais aussi une bombe à retardement pour les générations futures.

La science, elle, est pourtant claire et l'Etat en a connaissance depuis de nombreuses années. L'ANSES rappelle que le cadmium est classé cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction ; qu'il provoque des atteintes rénales et une fragilité osseuse ; et qu'il est aussi associé à des effets cardiovasculaires, neuro-développementaux et à des cancers. En France, 47,6 % des adultes de 18 à 60 ans dépassent le seuil critique de cadmium urinaire dans l'étude Esteban. L'EAT3 révèle que 14 % des enfants de 3 à 17 ans et plus d'un tiers des moins de 3 ans dépassent la dose journalière tolérable de cadmium dans l'alimentation. Se sont nos enfants, et les citoyens de demain, quand allez-vous agir ? Pendant ce temps, les médecins constatent eux même les hausses spectaculaires des cas de cancers du pancréas, qui ont quadruplé en trente ans. Pendant ce temps, 14 % des femmes consulteront un médecin pour infertilité. Pendant ce temps, selon les données citées par le Sénat, près d'un enfant sur six présenterait un trouble du neurodéveloppement.

Comme dans chaque scandale sanitaire, et l'histoire se répète pour le cas des eaux minérales par exemple, cela fait des années que l'État sait. Plus de 16 000 articles scientifiques documentent les effets délétères du cadmium qui se fixe sur les os et s'accumule dans les reins et le foie.

Dès 2011, l'ANSES demandait déjà de réduire les apports alimentaires et d'en identifier l'origine. Elle a poursuivi ses alertes en 2016, 2019 et 2020. En 2021, Santé publique France a montré une imprégnation élevée de la population, parfois jusqu'à trois à quatre fois supérieure à celle observée dans d'autres pays européens et nord-américains. En 2026, l'ANSES réaffirme l'urgence. Nous ne sommes donc pas face à une absence de connaissance, mais face à une insuffisance de décision.

Monsieur le Président, gouverner ce pays, c'est garantir à chacun une information transparente sur la qualité des produits qu'il consomme, mais c'est aussi et surtout c'est protéger la santé de sa population sur le long terme, en sortant du court-termisme pour prendre enfin la mesure de notre responsabilité envers les générations futures.

Les Aliments Ultra-Transformés

Monsieur le Président, l'heure est très grave. Le régime alimentaire des Français subit une transformation radicale et nocive : les aliments ultra-transformés (AUT) représentent 35 % de nos apports caloriques (INSERM, 2025). Les technologies industrielles qui produisent les AUT ne conservent pas les aliments bruts, mais elles détruisent les matrices alimentaires. En modifiant chimiquement leurs composants, en les saturant d'additifs cosmétiques et en les enfermant dans des emballages riches en perturbateurs endocriniens, l'industrie agroalimentaire dégrade notre alimentation et nous rend vulnérables à des problèmes de santé majeurs. De quel côté êtes-vous ? Pourquoi ne pas être du côté de celui de la vie ?

La conclusion de la science est là, il est sérieusement temps pour l'État Français de passer à l'action. Parmi la foison d'études scientifiques à ce sujet, la série de papier du journal The Lancet, Ultra-Processed Foods and Human Health (2025), met en exergue un constat plus qu'alarmant.

Ouvrez les yeux, l'expansion du modèle alimentaire ultra transformé est un phénomène mondial et dégrade la qualité nutritionnelle de l'alimentation (trop de sucre et de mauvaises graisses, trop peu de fibres et de protéines) avec des apports en profils de nutriments associés à des facteurs de maladies liées à l'alimentation. Une forte exposition aux AUT augmente progressivement le risque de développer une ou plusieurs pathologies chroniques et, parfois mortelles : cancers, diabète de type 2, obésité abdominale, hypertension et maladies cardiovasculaires. Sur plus d'une centaine d'études épidémiologiques internationales recensées et analysées, The Lancet a identifié que 92 ont rapporté qu'une consommation élevée d'AUT augmente de manière linéaire le risque de développer des pathologies chroniques et mortelles. Encore une fois, de quel côté êtes-vous ?

Face à ce scandale sanitaire, les opposants à une réglementation stricte sur les AUT profitent du manque de maturité des études sur les mécanismes biologiques exacts et les effets à long terme de chaque composant toxique des AUT. Cependant, Monsieur le Président, l'histoire de la santé publique nous a montré que rester immobile face à une telle urgence est impossible. Historiquement, l'action gouvernementale sur les sujets de santé publique s'est appuyée sur des signaux épidémiologiques globaux et a été efficace sans attendre une cartographie moléculaire complète. Les politiques majeures de lutte contre le tabagisme ont été déployées bien avant que la science ne comprenne l'effet précis de chaque molécule toxique d'une cigarette et John Snow a endigué l'épidémie de choléra en bloquant la source d'eau contaminée bien avant la découverte de la bactérie responsable. Et aujourd'hui monsieur, l'histoire vous regarde.

La France doit agir sur cette crise sanitaire et environnementale pour ne pas condamner nos générations actuelles et futures. L'État français doit impérativement intervenir pour court-circuiter la crise en invoquant les moyens législatifs. Pour inverser la trajectoire, il faut dépasser les simples recommandations nutritionnelles qui ciblent les nutriments critiques (gras, sel, sucre) et déployer des politiques contraignantes visant les AUT. Comme le préconise The Lancet, votre responsabilité est d'ordonner une intervention structurelle sur nos systèmes alimentaires.

Les Microplastiques

Monsieur le Président l'heure est trop grave, selon le rapport WWF de 2022, chaque semaine, nous avalons avec nos petit-déjeuner, déjeuners, goûters et dîners l'équivalent d'une carte bleue (5g) de microplastique. L'ANSES nous parle d'un cocktail invisible de particules, dont la présence dans notre organisme est aujourd'hui scientifiquement établie. Quels sont les effets sur la santé humaine ? En croissance et inquiétants selon la communauté médicale mondiale, mais que faites-vous ?

De fait, L'ANSES a confirmé la présence de microplastiques dans de nombreuses catégories d'aliments : moules, coques, eau potable, lait, fruits et légumes. Si même les agences d'Etat l'avertissent, pourquoi votre silence ?

A l'internationale, deux études publiées dans les revues *Annals of Internal Medicine* et *Science of The Total Environment* ont démontré de façon irréfutable que des microplastiques sont présents dans les selles humaines de 100 % des échantillons testés. C'est un scandale.

À l'échelle européenne, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) reconnaît l'insuffisance des données disponibles pour mener une évaluation complète des risques, et identifie les nano plastiques comme devant faire l'objet d'une attention toute particulière. Comment justifiez-vous cette prudence institutionnelle face à l'urgence de santé publique ? Quand est-ce que la croissance de la contamination sera-t-elle assez critique pour vous ?

Déjà en 2020, en France, une étude menée sur 33 sites agricoles a révélé que 76 % des sols analysés contenaient des fragments de plastique. Les microplastiques ont été retrouvés jusque dans les Pyrénées, transportés par des vents depuis l'Afrique, l'Amérique du Nord ou l'Atlantique. Dans nos mers, par exemple en Méditerranée, les

concentrations de microplastiques flottants atteignent entre 17 000 et 88 000 fragments par kilomètre carré. Ce qui touche nos mers finit dans nos assiettes, par les poissons, les fruits de mer, les eaux de pluie qui irriguent nos cultures.

Les signaux d'alarme médicaux sont sans précédent.

Une étude canadienne estime entre 39 000 et 52 000 particules plastiques ingérées par an et par personne, et ce chiffre ne portait que sur 15 % des apports caloriques quotidiens. Les buveurs d'eau en bouteille absorbent quant à eux jusqu'à 90 000 microparticules annuelles supplémentaires, soit vingt fois plus que les buveurs d'eau du robinet. Pire encore, des micros et nano plastiques ont désormais été détectés dans pratiquement tous les organes humains : les poumons, le foie, les reins, le sang, les testicules, le placenta, le liquide amniotique, et même le fœtus. En 2024, le New England Journal of Medicine a établi une association entre l'accumulation de microplastiques dans les vaisseaux sanguins et un risque accru de crise cardiaque, d'AVC ou de décès chez des patients. Que vous faut-il de plus ?

Nous le savons : les nanoparticules de plastique (inférieures à 200 nanomètres, soit à peine plus grandes que des virus) peuvent franchir la barrière hémato-encéphalique (le filtre biologique censé protéger le cerveau). Pire encore, les microplastiques peuvent provoquer une inflammation qui ouvre précisément cette barrière. Selon les estimations disponibles, un cerveau humain pourrait contenir jusqu'à 7 grammes de microplastiques. Jusqu'où pouvez-vous encore aller ? Environ 30 % des poissons sont susceptibles d'être contaminés par des microparticules de plastique. Cette réalité touche directement les 3 milliards d'êtres humains qui trouvent dans les produits de la mer environ 20 % de leurs apports en protéines animales.

Monsieur le Président, l'inaction passe aussi par l'insuffisance de vos mesures, face à l'ampleur de ce problème. Il est vrai que la France n'est pas demeurée passive. La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 a pu constituer une avancée : interdiction des microbilles dans les cosmétiques depuis 2018, suppression de la vaisselle jetable dans les fast-foods en 2023, interdiction des dispositifs médicaux contenant des microplastiques depuis le 1er janvier 2024. Cependant, ces mesures sont trop faibles face à l'ampleur des conséquences des microplastiques sur la santé des Français : l'ADEME, dans son rapport annuel 2023, pointe un retard préoccupant dans l'application de la loi AGEC, avec une augmentation de 4 % de la mise sur le marché de bouteilles en plastique entre 2021 et 2022, alors même que la loi était censée inverser cette trajectoire.

Il est urgent de se mettre en marche : l'OCDE prévoit un triplement de la production mondiale de plastique d'ici 2060, avec des rejets dans l'environnement atteignant 44 millions de tonnes annuelles. Dans ce contexte, des mesures partielles et tardives ne constituent pas une réponse à la hauteur du risque.

Le plus alarmant est qu'il n'existe toujours pas ni en France ni en Europe, de surveillance systématique et réglementée des microplastiques dans les eaux en bouteille, les eaux du robinet, ni de valeur seuil légale dans les aliments. Chaque litre d'eau en bouteille vendu sur le territoire peut contenir jusqu'à 240 000 particules sans que le consommateur en soit informé, sans que le fabricant soit sanctionné. C'est une honte.

Alors, la pollution aux microplastiques n'est plus une hypothèse de laboratoire. Elle est dans le sang de nos enfants, dans le cerveau de nos aînés, dans le placenta de nos personnes enceintes. Réveillez-vous.

La cartographie et le bilan mitigé des politiques publiques alimentaires en France

La Stratégie Alimentaire Nationale

Et vous Monsieur le Président à qui donnez-vous l'heure ? Les politiques alimentaires françaises souffrent d'une fragmentation confuse, car elles sont dictées par deux programmes déconnectés. D'un côté, il y a le Plan National Nutrition Santé (PNNS), créé en 2001 et renouvelé en 2026 (PNNS-5), qui tente d'édicter de maigres recommandations nutritionnelles en s'appuyant uniquement sur le Nutriscore. De l'autre côté, il y a le Programme National pour l'Alimentation (PNA) créé en 2010 et également reconduit en 2026 (PNA 4) qui prétend couvrir l'accès à l'alimentation, le gaspillage et la recherche.

Mais cette séparation structurelle des politiques alimentaires est le simple reflet d'un jeu de pouvoir et d'influences contradictoires qui opposent les ministères de la Santé et de l'Agriculture.

Votre échec en 2019 de fusionner leurs deux visions au sein d'une stratégie unique (PNAN) montre l'échec de la conciliation de leurs visions pour notre intérêt général. L'inertie de votre gouvernement paralyse toute perspective d'évolution systémique. Parce que les ministères de la Santé et de l'Agriculture sont incapables de travailler ensemble ? Qu'attendez-vous pour impulser le changement qui sauvera des générations ?

Certes, sous l'impulsion de la Convention citoyenne pour le climat (2019), l'État s'est finalement doté en février 2026 d'une Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC 2030). Si l'affichage politique entend allier justice sociale, durabilité, souveraineté agricole et alimentation saine, qu'en est-il de la réalité opérationnelle de ce projet ? Sans un élargissement démocratique des acteurs concernés et une innovation cruciale par rapport aux faibles ambitions du PNNS et du PNA, ces plans quinquennaux ne restent que des catalogues de bonnes intentions déconnectées. Monsieur le Président, les français ne peuvent plus se permettre que leur santé soit une vitrine politique.

Ainsi, au regard de la trajectoire législative tumultueuse de la stratégie nationale sur l'alimentation, nous pouvons tirer quelques enseignements spécifiques aux défaillances du modèle français.

Monsieur le Président, il est fondamental d'élargir le champ des acteurs impliqués dans le développement des politiques publiques alimentaires. Brisez ce schéma qui mobilise uniquement des filières traditionnelles permettra de faire émerger de nouveaux angles, et surtout d'instaurer un espace de dialogue démocratique. Remettez au centre de vos actions les citoyens français.

La vérité est là, regardez : l'assemblée citoyenne a largement contribué à insuffler une nouvelle dynamique et des ambitions inédites encourageant le corps législatif.

Changez de camps : les intérêts sectoriels de l'agroalimentaire et de l'agriculture intensive sont trop profondément ancrés, il faut mettre en place une stratégie transversale, faire converger des secteurs historiquement concurrents et collaborer pour élaborer des solutions au long terme.

La durabilité dans l'offre alimentaire publique

Monsieur le Président, quelle heure est-il pour vous ? Le décalage entre les effets d'annonce et la réalité est flagrant dans la transition en dans nos restaurations collectives. Vos lois EGAlim (2018), AGEF (2020) et Climat & Résilience (2021), ont certes imposé à la restauration collective des critères de durabilité, des menus végétariens et l'ambition d'un approvisionnement local via les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Mais le contexte favorable qui a poussé ce changement des pratiques a été permis par les ONG environnementales et des syndicats agricoles. Ces mêmes acteurs que vous mettez systématiquement de côté, ne faudrait-il pas plus d'idées de ce côté ?

D'autant plus, que pensez-vous faire avec un corpus législatif dénué d'un aspect contraignant ? C'est une honte. Vous ne condamnez ni ne sanctionnez le non-respect de ces obligations.

Pire encore, en déléguant la responsabilité aux municipalités de financer ces changements dans la restauration collective sans leur allouer à toutes un soutien financier indispensable, c'est l'État français qui détermine une application profondément inégalitaire et hétérogène de ses mesures sur nos territoires.

Monsieur le Président, vos lois relatives à la promotion d'une restauration collective durable méritent un suivi managérial et financier d'envergure qui est pour l'heure inexistant, qu'attendez-vous pour mettre des moyens à hauteur de vos ambitions ?

Les politiques sociales de l'alimentation

La défaillance des politiques publiques alimentaires en France se répercute de la même manière sur vos politiques sociales. Il sera bientôt trop tard.

Pour l'heure, En France, l'insécurité alimentaire concerne 11% de la population (données ANSES, 2017), soit près de 7,5 millions de personnes en 2024.

Pourtant, historiquement centrée autour d'une logique de don, de charité et de gestion des déchets, la politique sociale tente aujourd'hui d'appliquer les principes de durabilité à l'aide sociale à l'alimentation à travers le Pacte des Solidarités (2023-2027) et le programme « Mieux Manger pour Tous », qui évoquent une « transition écologique inclusive ».

Néanmoins, le cœur de ce système met au jour votre profonde hypocrisie.

Si la loi Garot (2016) se réjouit d'avoir structurellement augmenté de 22 % les dons des supermarchés aux banques alimentaires, les politiques actuelles n'imposent toujours pas de sanctions pour le non-respect du contrôle de la qualité des produits donnés. Trouvez-vous tout cela normal alors qu'il est de votre devoir de préserver la santé des français ?

La loi Garot (2016) qui oblige les supermarchés à donner auprès des associations d'aide alimentaire prévoit une amende pour un supermarché éligible qui détruirait des denrées consommables. Où se trouve la sanction financière si un supermarché donne des produits de mauvaise qualité nutritionnelle ou dont la date limite de consommation (DLC) est dépassée ? L'État français se réjouit de ses avancées dans la lutte contre la précarité alimentaire mais laisse le contrôle de la qualité reposer sur le personnel et les bénévoles des associations d'aide alimentaire ? Quel scandale.

L'immunité dont bénéficient les distributeurs en l'absence de sanctions fait presque apparaître l'aide alimentaire comme un exutoire. Et c'est de votre responsabilité.

Sous ce prétexte de solidarité, Monsieur le Président, vous faites preuve d'une complaisance envers la grande distribution, et vous l'autorisez à vider des rayons de produits ultra-transformés, dégradés et saturés de substances nocives. Et tout cela, pour les administrer aux populations les plus vulnérables. De qui êtes-vous le président ? Celui des géants de l'agroalimentaire ?

Et vos alternatives pour une aide alimentaire durable ?

Le programme « Mieux Manger pour Tous » compte soutenir financièrement des expérimentations locales, de chèques alimentaires ou de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA). Ce programme soi-disant social est une belle façade de votre inaction.

Au delà de maintenir ces initiatives prometteuses à la marge, en les cantonnant à des territoires, en les laissant temporaires, vous ne leur allouez que le budget dérisoire de 60 millions d'euros par an. Pourquoi refusez-vous

encore d'oser déployer à l'échelle nationale les solutions qui redonnent pourtant dignité et santé aux populations vulnérables ?

Recommandations

Les Instruments économiques

Monsieur le Président, votre inaction ne se justifie plus. Vous disposez de moyens, que vous semblez refuser de mobiliser, pour tendre vers un droit à la santé pour tous. L'heure du changement a sonné, et cela en seulement quatre temps :

Premièrement, les outils économiques de marché doivent être renforcés et réorientés, pour soutenir les transitions, rendre plus cher ce qui nous pollue, en redistribuant de manière juste et intelligente les recettes. La taxe carbone instaurée en 2014 a révélé les limites profondes des instruments marchands existants lorsqu'ils ignorent les réalités sociales. Présentée comme un outil rationnel de transition écologique, elle a eu l'effet d'une punition supplémentaire pour les plus précaires. Souvenez-vous, la crise des Gilets jaunes a rappelé une évidence : une politique écologique ne peut réussir durablement si elle est socialement injuste. Les plus précaires doivent être informés sur l'importance de la nutrition, sur la qualité de ce qu'ils consomment, mais ont aussi plus que jamais besoin de soutien financier pour garantir leur santé.

Deuxièmement, l'Etat doit renforcer les outils prescriptifs, qui dépassent la logique du marché, en imposant les comportements : abaisser sans délai, par voie nationale, la teneur maximale en cadmium des engrais minéraux phosphatés, comme le recommande l'ANSES, qui juge ce levier plus efficace et plus prévisible qu'une taxe. Nous devons par le même temps, en revenir à des indicateurs de mesure cohérents, sans faillir face aux lobbys agricoles. Il est encore temps de choisir des solutions justes. Rappelons qu'en 2016, la France a lâchement abandonné, sous motif d'harmonisation européenne, un indicateur appelé NoDU (pour Nombre de Doses Unité) évaluant la réduction de l'usage des pesticides. En choisissant le HRI-1, indicateur arbitraire sans aucun fondement clair, le gouvernement a suivi les revendications de ceux qui soutiennent la logique du productivisme agricole. Qu'attend la France pour interdire les PFAS dans les emballages alimentaires, imposer des seuils stricts de sucre, sel ou gras dans les produits destinés aux enfants, ou encore encadrer les stratégies marketing invasives ?

La Sécurité Sociale de l'Alimentation

Troisièmement, une décision institutionnelle : ouvrir la voie à une Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), fondée sur le droit universel d'accès à une alimentation de qualité. Une autre alimentation est possible.

L'alternative au don alimentaire est de subvenir avec des ressources financières aux personnes à faibles revenus pour qu'ils achètent de la nourriture eux-mêmes. Bien que les bons alimentaires durables ont fait débat dans l'arène publique entre 2019 et 2022. La SSA a soulevé des controverses superficielles liées à la définition du périmètre de l'instrument, les apparentes difficultés techniques d'implémentation nationale, les décisions politiques risquées à prendre pour indiquer quels produits sont éligibles.

Mais par rapport aux impasses de votre système d'aide alimentaire actuellement inégalitaire, les expérimentations locales de la SSA sont capables d'inspirer une refonte globale des politiques sociales de l'alimentation pour permettre le droit universel à une alimentation saine et durable. Plutôt que de restreindre les ménages à faibles revenus à une posture passive dépendante de la grande distribution et les surplus industriels, permettez leur de reconquérir leur autonomie financière par leur alimentation.

L'intérêt des citoyens pour la SSA est tout à fait actuel, en témoigne le récent Colloque « Ensemble, cultivons l'avenir de notre alimentation ! » en janvier 2026 à la Bourse du Travail à Paris. Loin d'être un idéal utopique, la

SSA peut être une réalité opérationnelle et un outil de lutte efficace contre la précarité alimentaire. Le Colloque, qui a initialement alimenté notre conviction qu'un dépassement du modèle actuel est possible, a mobilisé des élus, des chercheurs, des paysans, des associations et des professionnels, tous convaincus que la SSA est une solution concrète qui mérite le soutien financier suffisant pour promouvoir une alimentation saine et durable pour tous. Et vous, où étiez-vous ?

Alors qu'on estime à 67 millions d'euros le coût colossal que l'État français doit dépenser chaque année pour compenser les effets néfastes de votre système défaillant sur l'environnement et la santé publique, Monsieur le Président, n'y voyez vous pas là le signal que votre modèle doit se soumettre à un changement radical ?

En 2025, plus de 100 initiatives de démocratie alimentaire ont été recensées en France depuis le lancement de l'idée de la SSA en 2020, inspirée de la Sécu de 1946. 60 caisses alimentaires sur le territoire français sont au cœur de ce mouvement en plein essor. Les initiatives ont des profils variés, allant de 50 à 500 expérimentateurs (individuels ou foyers), à la fois présents en villes et en campagnes, dans des territoires confrontés à la précarité alimentaire et dans des zones mixtes. Pour l'instant, ces initiatives locales sont financées par des associations citoyennes, des collectivités territoriales, ou encore des structures agricoles et sociales. La plupart des expérimentations sont peu visibles car elles manquent de ressources et de relais institutionnels. Faciliter la mise en réseau, la mutualisation des apprentissages passe par un renforcement des dispositifs de capitalisation et surtout par un financement de l'État français, essentiel pour structurer durablement la dynamique. Le projet Intercaisses lancé en 2024 et animé par VRAC France et le Réseau CIVAM, est l'illustration parfaite de capitalisation collective. Le projet réunit 13 initiatives locales de caisses alimentaires regroupées afin de mutualiser les outils et formaliser les apprentissages pour les transmettre aux citoyens, associations et collectivités intéressées.

À l'échelle nationale, les trois piliers qui structurent le projet de SSA sont l'universalité du processus, un conventionnement des produits accessibles organisé démocratiquement, et un financement assis sur une cotisation basée sur la valeur ajoutée produite par l'activité économique. Concrètement, la SSA consiste à créditer 150€ sur la carte vitale pour les dépenses alimentaires à destination de tous, pauvres ou riches. De telle sorte personne ne se sentira "assisté" par ce droit si tout le monde en bénéficie.

Le conventionnement démocratique des produits assurera l'orientation par et pour les citoyens de la production agricole et alimentaire.

Rendez aux citoyens le pouvoir de décision sur les types et la qualité de produits auxquels ils aspirent, restructurez l'offre vers ce que nous désirons tous : une alimentation saine et durable.

Les 150€ par personne, par mois, enfants compris, représentent le budget annuel de 120 milliards d'euros, c'est 8% de la valeur ajoutée produite en France. Le mécanisme de cotisation semble être le plus adéquat dans l'optique de défendre une organisation démocratique de l'alimentation. Agissons ensemble pour notre avenir alimentaire.

Informez les consommateurs

Quatrièmement, Monsieur le Président, la reconquête de notre alimentation passe par la transparence de l'information que vous communiquez à vos concitoyens. Il s'agit ici d'un droit fondamental et un levier de transformation des pratiques. Votre capacité d'action vous permet de l'exercer sur plusieurs niveaux : les médias, la publicité, les lieux de vie collectifs et l'étiquetage des produits.

L'heure tourne, il faut en urgence, faire changer le paysage publicitaire alimentaire en France. Comment pouvez-vous justifier que dès 2020, Santé Publique France a préconisé d'interdire la publicité pour les produits alimentaires de faible qualité nutritionnelle destinée aux enfants et aux adolescents, et que cela malgré les répercussions fortes sur la santé des jeunes n'a pas été suivi d'effets contraignants ? Comment justifier qu'à cette

date, en France, plus de la moitié des publicités alimentaires vues par les enfants à la télévision concernent des aliments de mauvaise qualité nutritionnelle ? (Santé publique France, 2020). L’OMS, dans ses lignes directrices de 2023, a rappelé que les systèmes d’autorégulation par l’industrie (dont la charte volontaire française en vigueur depuis 2009) se sont révélés inefficaces pour protéger les enfants. Ils sont les citoyens de demain, sur lesquels vous pouvez agir aujourd’hui.

Face à votre inaction dès lors, nous vous proposons les mesures suivantes :

Interdisez les publicités pour les produits ultra-transformés et les aliments ne respectant pas les critères nutritionnels OMS sur tous supports (télévision, radio, internet, réseaux sociaux, affichage urbain) entre 6h et 22h, pour toutes audiences. Au-delà de 22h, instaurez l’obligation d’un bandeau sanitaire visible (sur le modèle des avertissements tabac) mentionnant la dangerosité du produit.

Mettez en place obligatoirement des campagnes de service public financées par une taxe sur la publicité alimentaire de faible qualité nutritionnelle, et cela aux heures de grandes écoutes. Ne laissez rien à la légère, informez sur les risques des aliments ultra-transformés, du cadmium, des PFAS et des microplastiques dans un langage accessible à tous.

De plus, pour nos enfants, eux aussi touchés par les problèmes de santé public alimentaire, et votre inaction. Les cantines doivent être des lieux d’éducation alimentaire. La restauration collective scolaire touche chaque jour plus de 7 millions d’enfants. Il faut agir pour les nouvelles générations. Ainsi nous proposons : un affichage obligatoire dans toutes les cantines scolaires de la composition nutritionnelle des repas et de l’origine des produits, dont des informations pédagogiques sur les contaminants et la qualité des aliments, à destination des élèves et des familles.

Enfin, dans nos supermarchés, il faut sur nos produits Monsieur le Président, des étiquetages contraignants qui nous informent sur les contaminants qu’on nous vend. Soyez transparent, car celle-ci est une des premières conditions du choix pour notre santé. Il est scandaleux qu’aujourd’hui aucune réglementation française ou européenne n’impose d’informer le consommateur sur la teneur en microplastiques, en PFAS ou en cadmium des produits alimentaires qu’il achète.

Nous souhaitons que ce manque de considérations des consommateurs cesse :

Obligez les industriels à publier les taux de contaminants prioritaires (cadmium, PFAS réglementés, microplastiques) sur les étiquettes des emballages alimentaires, ou a minima sur les fiches produits accessibles, sur le modèle de l’étiquetage nutritionnel Nutri-Score.

Obligez les industriels à soumettre des déclarations à l’ANSES des concentrations mesurées de microplastiques relâchés dans les denrées, avec publication publique annuelle de ces données de manière accessible pour les consommateurs.

Monsieur le Président,
Il se fait tard.

J’espère que cette lettre se retrouvera rapidement entre vos mains, comme l’avenir de nos concitoyens.

J’espère que cette lettre informera ceux qui ne savent pas encore que l’Etat ne les protège pas.

J'espère que cette lettre tombera sur les bureaux des lobbys, au côté de sanctions et de honte.

J'espère que cette lettre remerciera assez les scientifiques et médecins qui se battent à nos côtés.

J'espère que cette lettre vous ouvrira les yeux, à vous les dirigeants silencieux.

J'espère que cette lettre remettra l'action publique du côté de la vie.

J'espère que cette lettre apparaîtra à la télévision, chassant les publicités mensongères, informant ses utilisateurs.

J'espère que cette lettre figurera sur les murs des cantines de nos enfants. Juste le temps de délivrer dans nos cantines une alimentation contrôlée.

J'espère que cette lettre restera rapidement juste un souvenir, d'un temps d'avant, et que très tôt, ni les enfants, ni les personnes enceintes, ni nos anciens se souviendront de vos inactions.

Représenter les Français, ne sert qu'à les protéger.

J'espère que cette lettre sera épinglée sur les programmes de 2027, pour la santé et l'alimentation au centre des combats.

Bien cordialement,
Les français.e.s

Sources

ADEME. (2023). *Rapport annuel 2023 sur les emballages ménagers*. Agence de la transition écologique.

ADEME. (2024). *Cartographie : premiers éléments d'analyse autour des expériences locales inspirées de la sécurité sociale de l'alimentation*.

AFNOR. (2024, janvier). *Norme volontaire NF T90-968-1 et 2 sur la mesure des microplastiques dans les eaux*. Association française de normalisation.

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). (2020). *Un cocktail de microplastiques dans notre alimentation*.

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). (s. d.). *Les microplastiques, un risque pour l'environnement et la santé*.

Arnaud, C., et al. (2019). Lutte contre les microplastiques : un objectif de santé publique pour les médecins généralistes ? *Santé Publique*, 31(6), 785–791.

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). (2016, mis à jour 2023). *Microplastiques et nanoplastiques dans les aliments – une question émergente* [Rapport du Panel CONTAM].

Brocard, C., & Wunder, S. (2025). *Towards national food policies that support healthy and sustainable consumption: Country case studies and the role of EU food policy*. Agora Agriculture & IDDRI.

Cox, K. D., et al. (2019). Human consumption of microplastics. *Environmental Science & Technology*, 53(12), 7068–7074.

EndPlasticSoup. (2026, janvier). *Microplastiques et nanoplastiques dans le corps humain*.

Fillon, M. (2020, 15 juillet). Santé Publique France recommande un meilleur encadrement de la publicité alimentaire à destination des enfants et des adolescents. *Aprifel*.

Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). (s. d.). *Aliments ultra-transformés : des impacts négatifs sur la santé documentés et des propositions concrètes pour limiter l'exposition des populations*.

Institut de développement durable et des relations internationales (IDDRI). (s. d.). *Pour une alimentation durable, saine et accessible : leçons*.

Laforêt, M., et al. (2021). Les impacts sanitaires liés à la contamination de l'environnement par les micro- et les nano-plastiques : une revue de la littérature. *Environnement, Risques & Santé*, 20(1), 75–76.

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECE), art. 82. *JORF* n° 0035.

Maison de l'Autisme. (s. d.). *Troubles du neurodéveloppement*.

Marfella, R., et al. (2024). Microplastics and nanoplastics in atheromas and cardiovascular events. *New England Journal of Medicine*, 390(10), 900–910.

- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.** (2025). *Programme national pour l'alimentation (PNA 4) : vers une alimentation saine et durable pour tous.*
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.** (2025). *Stratégie nationale pour une alimentation nutritive et clima-compatible (SNANC) 2025-2030.*
- Ministère de la Transition écologique.** (2026, janvier). *Déchets et microplastiques : comprendre et agir face à une pollution mondiale.*
- Ministère des Solidarités.** (s. d.). *Le pacte des solidarités : lutter contre la pauvreté à la racine.*
- Monteiro, C. A., et al.** (2025). Ultra-processed foods and human health: the main thesis and the evidence. *The Lancet.*
- Monteiro, C. A., et al.** (2025). Ultra-processed foods and human health 2: policies to halt and reverse the rise in ultra-processed food production, marketing and consumption. *The Lancet.*
- Santé publique France.** (2020, 24 juin). *Comment limiter le marketing alimentaire, en particulier pour les produits gras, sucrés, salés en direction des enfants et des adolescents ?*
- SciencePost.** (2026, mai). *Les autopsies de 2024 révèlent que l'organe le plus contaminé par les microplastiques n'est ni le foie ni les poumons.*
- Sécurité sociale de l'alimentation.** (2026, janvier). *Replay du colloque des JNE des 30 et 31 janvier 2026.*
- Sécurité sociale de l'alimentation.** (s. d.). *Les trois piliers du mécanisme de SSA.*
- Sénat français.** (2023). *Troubles du neurodéveloppement : mieux prévenir, mieux accompagner (Rapport n° 659).*
- Vérot, A.** (2025, 3 mai). Pesticides : le nouvel indicateur du plan Écophyto compromet la protection de la santé. *Le Monde.*
- [Auteur non précisé].** (2025, 5 juin). La France malade du cadmium : « une bombe sanitaire », alertent les médecins libéraux. *Le Monde.*
- Zero Waste France.** (s. d.). *Les microplastiques : des ennemis invisibles mais dangereux.*